

Communiqué de presse
22 mai 2026

Lancement d'un appel à candidatures pour le label « Centre d'excellence » en évaluation des politiques publiques

Le Gouvernement confie à l'Agence nationale de la recherche (ANR) le lancement d'un appel à candidatures pour le label « Centre d'excellence » en analyse économique et évaluation des politiques publiques (EPP). Le dispositif est financé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, et le ministère du Travail et des Solidarités, en lien avec le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan. Le label s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations du [rapport Tavernier-Véron](#) qui vise à moderniser le champ de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques en France. Il permettra de répondre au besoin croissant d'évaluation de la dépense publique et d'attentes accrues en matière d'efficacité, de transparence et d'impact des politiques publiques tout en renforçant le rayonnement scientifique des centres de recherche.

L'ambition du label « Centre d'excellence » en analyse économique et évaluation des politiques publiques est de faire émerger des centres de référence en matière d'évaluation, capables de développer une logique d'excellence et d'innovation. Ce dispositif, qui contribue au rayonnement de la recherche française sur la scène européenne et internationale, permet de renforcer la capacité et la qualité de réponse aux commandes des pouvoirs publics, d'élargir les domaines d'expertise et de garantir un pluralisme des acteurs de l'évaluation. Le label doit aussi permettre d'améliorer la visibilité des équipes sur leurs capacités financières.

Pour atteindre ces objectifs, les « Centres d'excellence » bénéficieront d'un financement socle, d'un montant compris entre 300 000 € et 1 000 000 € par an sur cinq ans, destiné à renforcer l'environnement scientifique de leur activité d'évaluation des politiques publiques. Ce soutien vise également à accroître leur capacité de réponse aux demandes d'évaluation selon un plan d'affaires ambitieux, à produire des travaux scientifiques de haut niveau en science ouverte, à diffuser plus largement les résultats, et à partager des données, outils et expertises avec la communauté académique. Les centres labellisés s'engageront à proposer une trajectoire de développement ambitieuse, avec des objectifs concrets d'accroissement de leur activité d'évaluation.

Les candidatures, ouvertes jusqu'au 6 juillet 2026, seront portées par une équipe ou un laboratoire issu d'établissements participant à une école doctorale, sous la responsabilité d'un coordinateur (enseignant-chercheur ou chercheur). Le label s'adresse à la fois aux centres

pluridisciplinaires couvrant un large éventail de thématiques et de méthodologies d'évaluation, et aux structures émergentes souhaitant faire reconnaître une spécialisation ciblée, notamment sur des champs encore peu évalués mais stratégiques pour l'État, tels que les aides aux entreprises, les finances publiques ou les politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Toutes les approches méthodologiques sont éligibles, qu'elles soient quantitatives, qualitatives ou mixtes. Les centres pourront également se spécialiser sur des champs identifiés comme prioritaires par l'État.

Consultez l'appel à candidatures : [Appel à candidatures Labels « Centre d'excellence » Évaluation des politiques publiques | ANR](#)

À PROPOS DE L'ANR

Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est, depuis 20 ans, l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur du plan France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. France 2030 soutient l'excellence et les transformations de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs prioritaires. L'agence assure la sélection, le financement et le suivi de projets en lien avec ces objectifs.

L'ANR est certifiée ISO 9001 et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

www.anr.fr

Suivre l'actualité de l'ANR : anr.fr/fr/newsletter

CONTACT PRESSE :

contactpresse@anr.fr